

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 Septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-deux août, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID**-Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA - Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Kheira SIONIS – Marilynne HERLIN – Renaud LERUDE – Josiane DAUTRY – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Nicole DURU BERREBI

ETAIENT REPRESENTES

- Monsieur Hamide KERMANI est excusé et représenté par Farid RADJOUH.
- Monsieur Thierry CHAUDRON est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Monsieur Jinny BAGÉ est excusé et représenté par Stéphanie BARRÉ-PIERREL.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Ramzi HAMZA.
- Madame Mylène DIBATISTA est excusée et représentée par Thierry ATLAN.
- Monsieur Christophe DI CICCIO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI.
- Madame Sana EL AMRANI arrivera en retard et donne pouvoir à Jean-François CHAZOTTES
Arrivée de Madame EL AMRANI à 19h32 (Point 3)
- Monsieur Frank Eric BAUM arrivera en retard et donne pouvoir à Malikat VERA.
Arrivée de Monsieur BAUM à 19h11 (Point 1)

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a accepté(e).

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 06-06-2024.

Adopté à l'unanimité

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

- Monsieur Philippe BOURIACHI demande des précisions sur les décisions numéros 294, 295, 300, 301, 303, 304, 305, 309, 312. à 315, 322, 323, 326, 328, 331, 332, 336, 377, 383, 384, 388, 392, 394 à 397, 403, 405, 412, 414, 415, 418 et 420.
- Madame Nicole DURU BERREBI demande des précisions sur les décisions numéros 312, 376 à 382, 388 et 389.
- Monsieur Brahim MESSACI demande des précisions sur la décision numéro 323.

4 - Communications de la Municipalité.

L'été fut riche en activités à Orly : journées à la mer, soirées cinéma en plein air, OKLM, village olympique et de nombreuses animations ont rythmé l'été des familles orlysiennes.

Au total, ce sont plus de 3 500 orlysiens qui ont profité des activités proposées au sein du village olympique, malgré une météo capricieuse.

Je souhaite remercier l'ensemble des services municipaux mobilisés durant cette période ainsi que les associations qui contribuent au bien vivre ensemble et à la solidarité dans notre ville.

Le 25 août, Jean-François Chazottes a présidé la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de Paris et de sa banlieue. Après s'être recueillis devant la stèle des 3 fusillés, les participants se sont retrouvés au monument aux morts et ont clôturé la cérémonie devant la plaque commémorative en hommage à Louis Bonin.

Lundi 2 septembre, la rentrée s'est bien déroulée dans les écoles de notre ville pour près de 3000 enfants et leurs parents.

Le même jour, nous avons inauguré l'école maternelle Jean Moulin aux côtés de Madame la Préfète, de la Métropole du Grand Paris, des équipes éducatives et des parents d'élèves.

Ce samedi 7 septembre à partir de 10h, aura lieu le forum du temps libre et du sport au Grand Godet.

Le 11 septembre à 18h, nous rendrons hommage à Salvador Allende ainsi qu'à la communauté chilienne.

Dimanche 22 septembre, dès 14h30, nous nous retrouverons au centre culturel pour l'ouverture de la nouvelle saison.

Le 1^{er} octobre à 15h, nous irons applaudir les membres du conseil des seniors dans le cadre de leur spectacle Florilège de l'amour.

Dimanche 13 octobre, nous nous retrouverons dans le parc des Saules pour une matinée sportive dans le cadre de l'Orlysiennne. La course de 2,5 km est organisée en soutien à la lutte contre le cancer du sein et de l'opération octobre rose.

Du 30 septembre au 4 octobre, aura lieu la semaine bleue.

Résultats du vote des rapports :

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

Groupe AGIR POUR ORLY : Noéline TANFOURI, Brahim MESSACI, Sylvain CAPLIER

3 x AGIR POUR ORLY

Groupe ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR : Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE, Christophe DI CICCIO **3 x ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR**

Non-inscrits : Nicole DURU BERREBI, Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER

5-1. Présentation du rapport d'activité 2023 de la ville d'Orly.

Dont acte

5-2. Ouverture d'un compte à terme pour placement temporaire d'excédent de trésorerie.

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Nicole DURU BERREBI

5-3. Régularisation des comptes du bilan non budgétaire, 40471 « Fournisseurs retenues de garantie ».

Adopté à l'unanimité

2 abstentions : Nicole DURU BERREBI et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-4. Garantie d'emprunt au profit de la société VALOPHIS HABITAT pour la Construction de 30 logements collectifs VEFA Lot 1 rue du Bas Marin Place de Longboy – Contrat n° 158881.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Nicole DURU BERREBI

4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-5. Garantie d'emprunt au profit de la société VALOPHIS HABITAT pour l'acquisition de 31 logements collectifs en VEFA, Lot 2 rue 102 rue de la Victoire – Zac des Carrières – Contrat n°158805.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Nicole DURU BERREBI

4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-6 Garantie d'emprunt au profit de la société VALOPHIS HABITAT pour l'opération de construction de 35 Logements locatifs LLI, sise 4/12 Rue FOCH à Orly – Contrat n° 158372.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Nicole DURU BERREBI

4 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-7. Modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

5-8. Adoption du tableau des emplois valant délibération de création des emplois.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

6-1 Retrait de la délibération n°D-URB-2024/353 portant sur ZAC Aurore - Déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées AE 477 et AE 250.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

6-2. ZAC Aurore – Acquisition des parcelles AE 250 et AE 477A par VALOPHIS sous condition de désaffectation et déclassement par enquête publique des dites parcelles.

Adopté à la majorité absolue

5 votes contre : 3 du groupe Ensemble construisons notre avenir, Nicole DURU BERREBI et Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

3 abstentions : 3 du groupe Agir pour Orly

6-3. Approbation de l'adhésion de la ville d'Orly au réseau de « centre-ville en mouvement ».

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

6-4. Approbation du règlement du jeu concours « Décoration des vitrines » 2024.

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

7-1. Répartition de la subvention allouée aux associations sportives de la commune par le département du Val-de-Marne.

Adopté à l'unanimité

Hamide KERMANI et Philippe BOURIACHI ne prennent pas part au vote.

8-1. Approbation de la charte de fonctionnement du Conseil de la Vie Associative Orlytienne (CVAO).

Adopté à l'unanimité

1 abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Questions diverses

Imène SOUID

Nous allons passer aux questions diverses. Monsieur BOURIACHI, je vous invite à poser vos questions.

Monsieur BOURIACHI, votre première question.

Madame SOUID, siégez-vous à une instance de l'ADP ? Si oui, recevez-vous une indemnité, jeton de présence ou contribution financière ? Si oui pouvez-vous faire le correctif sur votre déclaration de la Hatvp qui a été mise en ligne étonnamment après ma question diverse du CM du mois de juin ?

Réponse de Imène SOUID

Je ne siége pas au conseil d'administration d'Aéroports de Paris ni à aucune autre instance. Ce que je comprends dans votre question, à la tournure tout aussi douteuse que ce à quoi vous nous avez habitué, c'est que vous m'accusez d'avoir menti dans ma déclaration à la Haute autorité de la transparence de la vie publique. On pourrait assimiler vos propos à de la diffamation. Vérifiez vos sources

avant d'écrire. Ce conseil vaut pour le reste de vos questions. Si les délais de publication de la Hatvp ne vous conviennent pas, je vous invite à leur faire savoir directement.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question.

Madame SOUID, vous aviez la procuration de Ramzi Hamza au dernier conseil municipal pouvez-vous nous confirmer que vous avez bien voté pour la délibération 8-2 Convention « IVG Médicamenteuse », du dernier Conseil Municipal avec son accord car selon nos informations sûrement erronées, il était complètement opposé à cette délibération et pourtant sur le procès-verbal vous avez voté pour.

Réponse de Imène SOUID

Vous avez bien lu le procès-verbal : j'ai voté pour cette délibération.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question.

Madame SOUID, selon nos informations sûrement erronées vous auriez eu un échange viril avec l'adjointe au maire à la culture, le sujet serait l'obligation pour vous de nommer rapidement une DGA à la culture, directrice de la culture, sous menace qu'elle ne partirait pas avec vous en 2026 pouvez-vous nous confirmer ou faire taire les oiseaux de mauvais augure ?

Réponse de Imène SOUID

Madame BESNIET et moi, ne vous en déplaise, n'avons eu aucun échange viril comme vous le dites. Je perçois votre déception mais nous sommes, comme avec le reste de l'équipe municipale, en totale osmose dans nos projets dans l'intérêt des Orlysiens. Et je vous rappelle, parce que vous semblez l'avoir oublié, que nous avons une DGA du pôle enfance, famille, culture, aux grandes qualités professionnelles. J'en profite pour lui dire toute ma confiance et celle de l'équipe municipale.

Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question.

Madame SOUID, trouveriez-vous normal qu'un élu de la République censé respecter la loi, puisse être propriétaire d'une résidence principale et bénéficier d'un logement social ?

Réponse de Imène SOUID

Je crois que vous apportez vous-même votre propre réponse à cette question qui n'en est pas une. Donc j'imagine que ce n'est pas la peine que je réponde. Ne me dites pas que ce sont les questions que se posent les Orlysiens car les Orlysiens, je les vois tous les jours, et ils n'ont pas du tout les mêmes priorités que vous. Les préoccupations des Orlysiens sont plutôt orientées vers leur cadre de vie, leur logement, leur emploi, leur pouvoir d'achat, la scolarité de leurs enfants, leurs mobilités, leur ville, son vivre ensemble et son développement. C'est mon travail quotidien, celui d'un maire. C'est le travail quotidien des membres de l'équipe municipale. Loin à l'évidence de vos préoccupations à vous.

Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question.

Madame SOUID, selon nos informations sûrement erronées, la DGA Pole Santé, social et service à la population va subir le même sort que l'ancienne DGA à la culture (relevée des ses fonction), pouvez-vous nous confirmer ces informations où allez-vous, comme l'année dernière quand nous vous avons posé la question pour la DGA à la culture, nous répondre par la négative, pour qu'en fin de conseil

municipal vous nous annoncez que vous aviez décidé de mettre fin à ses fonctions ?

Réponse de Imène SQUID

Une décharge de fonctions donne lieu à une information en fin de conseil municipal. Je vous invite à patienter jusqu'à la fin du conseil pour avoir la réponse à votre question.

Monsieur BOURIACHI, votre sixième question.

Madame SQUID, au conseil municipal de novembre 2023 je vous avais posé la question suivante « est-ce la procédure normale que vous vous déplaçiez en personne, accompagné du nouveau DRH, pour remettre un courrier à un agent pour lui notifier sa fin de mission en laissant entendre qu'il est possible dans le futur que la collectivité fasse appel à nouveau à ses services, sans qu'aucun grief professionnel ne lui soit imputé, professionnellement irréprochable, supérieur hiérarchique satisfait de son travail, diplômé sans aucun soucis sur toute la durée de son poste à la mairie ? », vous m'aviez répondu « Monsieur BOURIACHI, il est ici question d'une situation individuelle qui n'a pas à donner lieu à débat public d'autant plus qu'une enquête de police est en cours. », bafouant même le principe de présomption d'innocence, quel ironie quand on sait que vous n'avez pas hésité à l'appliquer quand il s'est agit d'un de vos élus, bref bien que rapidement l'enquête de police l'ai complètement mis hors de cause concernant une affaire privée en aucun lien avec son activité d'animateur je précise.

Le 26/02/2024, il reçoit un courrier des services pour lui notifier que sa suspension est levée et de se rapprocher de ses anciens responsables pour la planification, alors qu'il correspond en tout point au besoin de notre collectivité et qu'il donne entièrement satisfaction dans sa fonction, incroyable mais vrai le 27/06/2024 il reçoit un recommandé pour lui notifier que son contrat prendra fin le 30 septembre, il y a quelques jours un mail à été envoyé aux différentes structures pour leur notifier justement qu'il y a un manque d'animateurs pour la rentrée 2024-2025, qu'il n'y a aucun vivier et donc qu'elles ne sont pas en mesure de remplacer les animateurs.

En temps difficile, trouvez-vous judicieux de vous séparer d'un agent apprécié de tous et pourquoi lui mettre une fin de contrat ?

Réponse de Imène SQUID

Il est question d'une situation individuelle que je ne peux pas commenter.

Monsieur BOURIACHI, votre septième question.

Madame SQUID, pouvez-vous nous expliquer pourquoi le séjour vacances ados a été annulé au dernier moment ? Pourquoi pendant cet été avons-nous subi plusieurs fermetures de la piscine privant ainsi les centres de loisirs et les habitants de pouvoir se rafraîchir en pleine canicule ?

Réponse de Imène SQUID

Le séjour des 15/22 ans de 14 jeunes dans le cadre de la prévention des rixes a été annulé la veille du départ, en raison de l'absence d'un encadrant pour motif familial. D'autres séjours ados ont par ailleurs eu lieu.

Concernant les fermetures intervenues cet été à la piscine, elles résultent des absences des deux maîtres-nageurs permanents. Cela n'est pas spécifique à Orly. Toutes les villes alentours subissent cette pénurie de maîtres-nageurs.

Monsieur BOURIACHI, votre huitième question.

Madame SQUID, alors que vous êtes constamment en train de demander à tous les services de réaliser des économies, pouvez-vous nous expliquer comment vous avez pu vous organiser une sortie aux Jeux Olympiques à Lille pour du Handball dans un car de 60 places avec à son bord que 5 enfants et deux accompagnateurs ?

Réponse de Imène SQUID

Encore une mauvaise information. Trois sorties étaient prévues à Lille dans le cadre des Jeux Olympiques.

Le 27 et le 29 juillet, 6 jeunes sont partis en minibus de 9 places. La dernière en août, quant à elle, a été annulée faute d'inscrits.

Monsieur BOURIACHI, votre neuvième question.

Madame SQUID, pouvez-vous nous expliquer comment est-il possible aujourd'hui d'oublier le paiement de salaire d'un animateur employé à la ville depuis 20 ans ?

Réponse de Imène SQUID

Il ne s'agit pas d'un oubli volontaire tel que vous le laissez penser. Il s'agit d'un dysfonctionnement du logiciel qui a impacté de manière aléatoire cet agent. La situation a été réglée dans les jours suivants.

Monsieur BOURIACHI, votre dixième question.

Madame SQUID, nous avons appris qu'une agent d'état civil a démissionné de son poste après qu'on lui ai refusé ses congés alors qu'elle a des enfants en bas âge, quelles sont les règles de priorisation d'attribution de congés aux agents ?

Réponse de Imène SQUID

Les règles de priorisation des congés se basent sur : les nécessités de service, le respect des délais de pose de congés et la situation familiale.

Monsieur BOURIACHI, votre onzième question.

Madame SQUID, selon nos informations sûrement erronées la nouvelle directrice de l'état civil a fait rapatrier sa nièce dans notre collectivité alors que celle-ci n'avait pas fini sa période de stagiairisation à Créteil, si ces informations sont justes est-ce une procédure normale ? N'y avait-il pas d'Orlysiens pour prétendre à ce poste ?

Réponse de Imène SQUID

Je vous conseille vivement d'arrêter de propager les bruits de couloir. Les élus de la République que nous sommes ont, je vous le redis, beaucoup mieux à faire pour l'intérêt général. Cet agent n'était ni stagiaire de la fonction publique ni de Créteil, ni de la famille de notre directrice des affaires générales. Elle a été recrutée sur la base de ses compétences et de sa motivation.

Monsieur BOURIACHI, votre douzième question.

*Madame SQUID, selon nos informations sûrement erronées, vous avez eu par le biais du Conseil Départemental du Val de Marne, 10 places pour assister aux Jeux Olympiques, si oui pouvez-vous nous communiquer ce que vous en avez fait ?
Avez-vous eu par le Grand Orly Seine Bièvre des places pour assister aux épreuves des Jeux Olympiques, si oui pouvez-vous nous communiquer ce que vous en avez fait ?*

Le conseiller à la MGP ou vous-même avez-vous eu des places pour assister aux épreuves des Jeux Olympiques, si oui pouvez-vous nous communiquer ce que vous en avez fait ?

Réponse de Imène SQUID

Je n'ai pas de difficulté à vous répondre mais je ne le ferai pas, car vos questions doivent avoir trait à la vie de la commune. Et là ce n'est pas le cas.

Monsieur BOURIACHI, votre treizième question.

Madame SQUID, alors que quasiment toutes les collectivités de France observent une trêve pendant les vacances de juillet-août, vous avez décidé avec votre police municipale de mettre en fourrière et de verbaliser les véhicules qui étaient stationnés dans des zones résidentielles pendant plus de 7 jours pourquoi avez-vous arrêté cette tolérance ?

Réponse de Imène SQUID

Il s'agit ici de véhicules qui se trouvaient en procédure de stationnement abusif de plus de 7 jours signalés par la population avant les vacances et pour certains en état d'épave.

Monsieur BOURIACHI, votre quatorzième question.

Madame SQUID, peut-on avoir un banc au coin de l'allée des Roses et des Violettes pour les personnes âgées qui remontent avec leurs courses ?

Réponse de Imène SQUID

Cette question a été abordée régulièrement dans le cadre du conseil de quartier Ouest. La question des bancs pose souvent débat : certains les réclament et lorsqu'ils sont installés, on nous demande de les enlever car ils peuvent générer de la nuisance. Le conseil de quartier ouest a travaillé sur l'installation de chaises. Je vous invite à prendre connaissance des compte-rendu.

Monsieur BOURIACHI, votre quinzième question.

Madame SQUID, les toilettes publiques devant la gare d'Orly-ville ne fonctionnent plus depuis plus d'un an, que comptez-vous faire ? Les réparer ou les retirer ?

Réponse de Imène SQUID

Monsieur BOURIACHI, cette question est également traitée au sein du conseil de quartiers Ouest.

Monsieur BOURIACHI, votre seizième question.

Madame SQUID, dans plusieurs endroits de la ville il y a des conteneurs de récupération de vêtements ceux-ci sont régulièrement détériorés et les vêtements jonchent le sol de la rue. Que comptez-vous faire ?

Réponse de Imène SQUID

Les conteneurs à vêtements sont régulièrement vandalisés et des dépôts sont faits à même le sol. Pour autant, les 12 conteneurs installés sur le territoire de l'Ept 12 permettent d'extraire des ordures ménagères 58 tonnes chaque année. Un renforcement de la sécurisation et une signalétique plus importante ont été mis en place afin de limiter les dépôts anarchiques.

Monsieur BOURIACHI, votre dix-septième question.

Madame SQUID, le bassin de rétention devant la gare d'Orly-ville contient une fontaine à jet et une cascade, les 2 ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois, il nous semble que nous avons un contrat de maintenance pourquoi ceux-ci ne sont pas réparés ?

Réponse de Imène SQUID

Vous n'avez pas une fois de plus vérifié vos sources. Les fontaines à jets sont remises en service depuis début juillet.

Monsieur BOURIACHI, votre dix-huitième question.

Madame SQUID, quel a été le montant total des activités Orlympiques de cet été ? Combien a coûté la location du container de rangement ? Peut-on avoir le détail poste par poste ainsi que la liste et le montant des sommes allouées aux associations et entreprises qui sont intervenues ?

Réponse de Imène SQUID

Les « activités olympiques » comprenant les sorties aux jeux Olympiques et paralympiques mais aussi le village orlympique constituaient la majorité des activités estivales d'Orly sous le soleil édition 2024.

Les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- La sécurisation et l'implantation du village orlympique pour un montant de 32 315 € dont la location des containers pour 1 190 € sur les deux mois ;
- Les équipements pour les animations et les prestations sur le village olympique pour un montant de 17 730 € ;
- Les sorties JO-JOP pour un montant de 19 000 €.

Soit un sous total de 69 045 €

Pour être parfaitement complète, les autres dépenses concernent les OKLM et les soirées pour un montant global qui s'élève à 20 794 €.

Les autres sorties estivales (droits d'entrée et car de location) s'élèvent à 6 174 €.

Soit une dépense totale pour Orly sous le soleil de 96 013 €. A mettre en perspective avec les chiffres de fréquentation que je vous ai donnés dans les communiqués.

Monsieur BOURIACHI, votre dix-neuvième et dernière question.

Madame SQUID, le passage piéton avenue de la victoire – avenue Dorval n'est pas aux normes et ne permet pas l'accessibilité pour les personnes évoluant dans un environnement qui réduit leur mobilité, pouvez-vous intervenir pour le mettre aux normes ?

Réponse de Imène SQUID

Nous sommes en cours de travail avec les services départementaux pour étudier une solution globale au problème de traversée de l'avenue de la Victoire. Cette solution comprendra la mise aux normes du passage piétons de l'avenue Dorval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 21h56.

Le secrétaire de séance
Malikat VERA



La Maire d'Orly
Imène SQUID

